



Dispositions complémentaires au Barème disciplinaire

« Le Football, c'est avant tout un jeu »

Les clubs ayant des joueurs, dirigeants et éducateurs suspendus en cours de saison, dans chacune des équipes disputant les compétitions officielles (à l'exclusion des coupes) seront en fin de saison pénalisés par une réduction de points qui viendront en diminution de ceux obtenus pour ces mêmes compétitions, quel que soit le nombre de matches disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe, en incluant les matches arrêtés et rejoués.

Le retrait de points interviendra, avant les matches de barrages, en tenant compte des sanctions appliquées aux joueurs, dirigeants et éducateurs du club dans une même compétition, d'après le barème ci-dessous :

Total des suspensions inférieures ou égales à 15 matches : 0 point

Comprises de 16 à 31 matches : 1 Point

Comprises de 32 à 47 matches : 2 points

Comprises de 48 à 63 matches : 3 points

Comprises de 64 à 79 matches : 4 points

Comprises de 80 à 95 matches : 5 points

Comprises de 96 à 111 matches : 6 points

Comprises de 112 à 127 matches : 7 points

Comprises de 128 à 143 matches : 8 points

Comprises de 144 à 159 matches : 9 points

Comprises de 160 à 175 matches : 10 points

Comprises de 176 à 191 matches : 11 points

Comprises de 192 à 207 matches : 12 points

Comprises de 208 à 223 matches : 13 points

Comprises de 224 à 239 matches : 14 points

Comprises de 240 et plus : 15 points

Pour l'établissement du décompte, les suspensions en match et à temps donneront lieu à la transcription suivante :

1 match : 1 match

Suspension de 1 Mois : 3 matches

Suspension de 2 Mois : 6 matches

Suspension de 3 Mois : 9 matches

Suspension de 4 Mois : 12 matches

Suspension de 5 Mois : 15 matches

Suspension de 6 Mois : 18 matches

Suspension de 7 Mois : 21 matches

Suspension de 8 Mois : 24 matches

Au-delà et jusqu' à un an de suspension : 26 matches

Suspension de 18 Mois : 39 matches

Ensuite, chaque année supplémentaire : 26 matches

Par ailleurs, il est stipulé que les joueurs, dirigeants et éducateurs, impliqués dans des incidents de match ou après match, ayant entraîné à l'équipe du club un retrait direct de points, ne verront pas leurs sanctions encore décomptées au terme de la saison.

Enfin le match de suspension généré par l'accumulation de 3 Cartons jaunes en moins de 3 Mois ne sera pas pris en compte dans le total des suspensions.